

Une Métropole de culture, inspirante et créative

La culture est un enjeu majeur pour notre Métropole. Elle est vectrice de cohésion territoriale et sociale, source d'inspiration et participe de l'éducation des jeunes et moins jeunes en nous ouvrant à la multiplicité des visions du monde.

Filière économique à part entière, facteur d'attractivité et de rayonnement, la Métropole de Lyon envisage aussi la culture comme un levier d'émancipation et de lien social. C'est à ce titre qu'elle a signé une déclaration de coopération culturelle étendue à tous les quartiers politique de la ville, en partenariat avec les communes concernées, les équipements culturels et les grands événements culturels du territoire et mis en œuvre un appel à projets « culture et solidarité » pour soutenir les projets tournés vers les publics les plus éloignés de la culture.

La Métropole de Lyon a développé ces dernières années une politique culturelle qui s'articule autour des champs d'actions suivants :

- le soutien aux événements culturels métropolitains qui animent le territoire (biennales d'art contemporain et de la danse, festival Lumière, Nuits Sonores, Nuits de Fourvière... mais également la biennale hors norme, festival Sens Interdits, festival Karavel, festival du film Court, biennales des Musiques exploratoires BIME) ;
- le soutien à la valorisation du patrimoine (deux musées, archives départementales et métropolitaines, journées européennes du patrimoine...) et du cadre de vie avec la promotion de l'art dans l'espace public (avec l'expérimentation dans le quartier de la Soie à Vaulx-en-Velin d'un accompagnement de chantier par un artiste) ;
- l'accompagnement des équipements publics de rayonnement international (Opéra de Lyon, TNP, Théâtre des Célestins, Maison de la Danse, Institut Lumière, Musée des Confluences, Lugdunum) ou territorial (scènes labellisés, théâtres, centres culturels...) ainsi que le soutien d'artistes métropolitains à l'international (convention avec l'institut Français, qui a permis à des compagnies et des collectifs d'être aidés pour se produire à l'international) ;
- le soutien à l'enseignement artistique, qui représente une enveloppe de 6 millions d'euros (avec la définition d'un nouveau schéma) ;
- le soutien aux bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants et plus largement le développement d'une politique de lecture publique métropolitaine ;
- l'accompagnement des acteurs culturels vers la « durabilité » pour lutter contre la trop grande fragilité des structures existantes et pour engager une meilleure structuration de la filière culturelle.

Notre ambition est de renforcer la grande richesse culturelle de notre Métropole. Il s'agit pour nous à la fois de soutenir l'émergence de l'offre artistique et culturelle, de permettre aux

propositions culturelles d'émerger et s'ancrent sur notre territoire. Nous serons attentifs à ce que cette offre soit accessible au plus grand nombre que ce soit pour l'accès aux œuvres, aux spectacles mais aussi pour la pratique artistique individuelle ou collective, avec une attention particulière portée aux plus jeunes.

Doubler le budget de la Culture

1. Nous doublerons le budget de la culture pour le porter à 3% du budget global de la Métropole

Le budget de la culture représente aujourd'hui 1,5% du budget de la Métropole soit 37 millions d'euros. Nous le porterons à 3 % soit 75 millions d'euros. C'est une remise à niveau nécessaire pour pouvoir porter une réelle ambition culturelle sur notre territoire et soutenir de nouvelles actions.

Rendre la culture plus accessible et présente tout au long de la vie

Notre première ambition est de rendre l'offre culturelle plus accessible et cela tout au long de la vie. Nous voulons agir pour une réelle démocratisation de la culture et travailler à développer son accessibilité. Pour permettre cela, nous pourrions nous appuyer sur un champ de compétences déjà très large de notre collectivité : nous agissons auprès des collègues, auprès des publics en précarité et ceux en insertion par exemple. Autant d'opportunités pour toucher directement un public parfois éloigné de l'offre culturelle.

Un travail d'accompagnement de ces publics est nécessaire. Il faut lever des freins à la fois financiers et sociaux. Il y a un enjeu de médiation, de première marche à franchir pour que l'accès aux œuvres devienne plus simple et automatique. Cet enjeu se joue au plus jeune âge. C'est pourquoi nous porterons une action forte au niveau du public jeune.

2. Inscrire un volet culturel et artistique renforcé dans notre projet éducatif métropolitain pour les collègues.

La culture et l'art sont essentiels pour la formation des collégiens ainsi que leur ouverture sur le monde. Aussi, nous inscrirons dans notre feuille de route éducative (en accord avec l'Éducation Nationale) trois priorités :

- Le développement de classes transplantées à thématique culturelle : à l'image de ces collégiens de Saint-Fons qui ont pu vivre en juin 2019, pendant une semaine, les coulisses des Nuits de Fourvière (logés au Lycée Saint Just, ils ont quitté leur foyer et collège une semaine entière pour découvrir à la fois les métiers du spectacle vivant,

les répétitions et les spectacles). Nous répliquerons cette expérience avec les autres événements culturels et artistiques majeurs de notre territoire.

- Le financement d'interventions culturelles dans nos collèges et le soutien aux pratiques artistiques (en investissant dans des instruments de musique, dans des équipements vidéos, etc.)
- Le développement des classes culturelles numériques qui permettent à plusieurs collèges de notre Métropole de travailler de concert avec un artiste, auteur, réalisateur pour mener ensemble, grâce à la médiation numérique, un projet éducatif et culturel. Ces classes numériques permettent à la fois de faire collaborer des jeunes qui habitent dans des quartiers différents, de leur faire utiliser l'outil numérique dans une démarche de conduite de projet et surtout d'expérimenter avec leur « parrain » la réalisation d'une œuvre culturelle en mobilisant leurs compétences issues de leur parcours scolaire mais aussi personnel.

3. Créer un Pass Culture/Sport pour tous les collégiens

Nous créerons un pass Culture/Sport pour tous les collégiens de la métropole. Il contiendra 3 places de spectacle et 1 place de cinéma (même offre sur le Pass culture actuelle pour les étudiants) et 50€ de participation à une inscription dans un des clubs sportifs de la métropole ou à l'UNSS.

4. Permettre les sorties culturelles et artistiques des seniors isolés

Pour éviter que la solitude soit un frein à l'accès aux œuvres et spectacles, nous offrirons un accompagnement renforcé aux seniors isolés, pour leurs sorties culturelles, en incitant les plus jeunes à les accompagner avec une offre tarifaire préférentielle.

Ce dispositif sera mené en lien avec les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole, les associations de proximité et les structures de jeunesse.

5. Faciliter l'accès à la lecture et à la connaissance avec un réseau métropolitain des bibliothèques et une bibliothèque numérique métropolitaine

Les 57 bibliothèques municipales installées sur le territoire métropolitain sont aujourd'hui les premiers équipements culturels de proximité. En 2016, 13,8 % de la population du territoire était inscrite dans un de ces établissements (ce qui représente 2,5 points de plus que la moyenne nationale). Au moment de sa création en 2015, la Métropole de Lyon a hérité de la compétence obligatoire de soutien aux bibliothèques des petites et moyennes communes sur son territoire. À ce titre, elle a initié un partenariat important avec la Bibliothèque Municipale de Lyon, et la mise en réseau d'un certain nombre de bibliothèques sur l'ouest de la Métropole.

- Nous souhaitons créer un réseau métropolitain de bibliothèques réunissant l'ensemble des bibliothèques et des communes de notre territoire afin qu'à terme un adhérent de l'une des bibliothèques puisse accéder à l'ensemble du fonds et des services des bibliothèques du territoire.
- Nous accompagnerons la dématérialisation des supports et la création d'une bibliothèque métropolitaine numérique accessible aux abonnés des 57 bibliothèques municipales du territoire. Elle proposera un vaste catalogue de documents en format numérique (livres, films, musiques).

6. Lancer nos actions solidaires et lancer l'appel à projet « hors les murs » pour toucher les publics plus éloignés de l'offre culturelle

La grande majorité des structures culturelles sont aujourd'hui mobilisées pour diversifier leur public en participant notamment au dispositif de billetterie solidaire « Culture pour tous ». Nous renforcerons le soutien de la Métropole à ce dispositif.

Après avoir mis en place l'appel à projets « Culture et solidarités », nous voulons que la Métropole accompagne plus fortement celles et ceux qui prennent des risques à créer et diffuser « hors les murs », au plus près de ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle.

Nous lancerons l'appel à projet « hors les murs » destiné aux créateurs et créatrices professionnels et institutions du spectacle vivant, afin de soutenir chaque année 3 à 4 délocalisations de spectacle et permettre qu'ils soient réalisés et diffusés dans des « tiers-lieux ».

Les tiers lieux pourront être des collèges, des espaces publics au cœur d'un quartier politique de la Ville, de périphérie ou plus rural, mais aussi des usines, des lieux d'accueil de personnes en situation de handicap, des friches, etc.

7. Faire entrer la culture dans des lieux insolites en amplifiant la démarche d'urbanisme transitoire

Dans les communes qui n'ont pas d'équipements culturels, l'art et la culture doivent pouvoir s'inviter dans des lieux nouveaux, accessibles et parfois insolites.

Ainsi, dans le cadre de notre démarche d'urbanisme transitoire qui permet d'offrir une nouvelle vie, de façon temporaire, à des lieux sans activités, nous mettrons à disposition des espaces, friches ou autres, pour accueillir des événements culturels, comme la Métropole l'a déjà fait pour les Nuits Sonores, la Biennale d'Art Contemporain ou encore le festival de street art Peinture Fraîche.

8. Expérimenter le 1% « travaux publics »

Nous accorderons une attention particulière à l'accompagnement artistique des programmes « politique de la ville » et d'aménagement du territoire en expérimentant le dispositif 1% « travaux publics » avec la fédération nationale des Arts de la Rue.

Nous réserverons ainsi 1% du coût des opérations de travaux publics (voiries, réseaux etc. à l'exception des bâtiments publics), pour financer des projets de créations dans l'espace public, en accompagnant nos chantiers au bénéfice des territoires.

Nous renforcerons notre soutien aux projets culturels à visée solidaire, favorisant la diffusion de la culture auprès de tous les publics empêchés ou éloignés ainsi qu'à la billetterie solidaire « Culture pour tous ».

Développer l'offre culturelle dans les communes

Chaque habitant de la Métropole doit pouvoir avoir accès à une offre culturelle de proximité. Or, l'offre culturelle est assez mal répartie dans la Métropole avec une hyper-représentation dans la Ville de Lyon, certaines communes qui ne disposent d'aucun équipement culturel ou d'autres qui rencontrent des difficultés pour les maintenir à niveau.

Il est donc indispensable de soutenir les communes afin que la culture et l'art puissent se diffuser au plus près des habitants.

9. Investir 10 Millions d'euros pour soutenir les équipements culturels des plus petites communes

Nous débloquerons un budget de 10 millions d'euros d'investissement sur le mandat pour accompagner les communes dans la construction ou la requalification de leurs équipements culturels.

10. Organiser la mise en réseau et la mutualisation des lieux culturels pour une offre culturelle plus forte

Nous accompagnerons la mise en réseau des « petits » théâtres (municipaux, associatifs, etc.) des communes qui le souhaitent afin de développer les coopérations, mixer les usages, appuyer la communication autour de leur programmation.

Nous soutiendrons les programmations mutualisées organisées par exemple sous forme de « festival métropolitain ou de bassin de vie ».

11. Augmenter le soutien aux écoles de musique et de danse du territoire

Pour qu'elles puissent pérenniser et développer leur offre, nous renforcerons notre soutien aux écoles de musiques et de danse qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la pratique artistique.

- Nous augmenterons notre enveloppe budgétaire d'aide à l'investissement afin de les aider et notamment pour l'acquisition d'instruments.
- Nous organiserons également une mise en réseau et une plateforme de mutualisation et de prêt d'instruments.
- Nous organiserons une aide administrative aux plus petites écoles.

Augmenter la présence de l'art dans l'espace public

Parce que la présence de l'art dans la ville contribue à façonner l'image et l'identité de la ville, nous renforcerons la présence d'œuvres sur le territoire métropolitain et tout particulièrement dans les communes éloignées de l'hyper centre.

12. Implanter 30 nouvelles œuvres d'art dans l'espace public métropolitain

Ces œuvres seront installées dans les communes volontaires après un appel à projet dédié lancé chaque année, en lien avec les écoles d'art de notre territoire.

13. Lancer un concours de street art pour réanimer des lieux « sans âme » de la Métropole de Lyon

Il existe sur notre territoire un certain nombre de lieux « sans âme » comme par exemple l'intérieur des tunnels de métro qui pourraient bénéficier d'une intervention artistique afin de les rendre plus agréables. Nous lancerons donc un concours de *street art* sur des lieux préalablement identifiés.

14. Lancer un appel à projet artistique autour des entrées et sorties de stations de métro.

Dans de nombreuses villes du monde, les entrées et sorties de station de métros sont emblématiques d'un quartier. Nous travaillerons avec des artistes, designers... pour donner à ces lieux de passage une identité plus forte, en lien avec les conseils de quartiers, association de commerçants à proximité ...

Renforcer les spécificités culturelles de notre territoire

15. Devenir une réelle capitale du cinéma

Territoire historique de la création du cinéma, nous voulons renforcer la place historique du cinéma et de l'image à Lyon avec :

- Le soutien au développement du Grand Institut Lumière, en lien avec l'Institut Lumière et le Musée du cinéma actuel sur le 8^{ème} arrondissement. Elle comportera 3 salles de spectacles, un musée, des commerces et un hôtel. Elle permettra d'accueillir également, en complément des studios du Pôle Pixel, des espaces de tournages afin de développer la création et les productions locales. La Cité sera une vitrine, un lieu culturel vivant et le lieu de convergence des professionnels de la filière du cinéma et de l'audiovisuel. Elle renforcera l'attractivité de Lyon comme berceau du cinéma. Le château Lumière sera, quant à lui, transformé en musée de la photographie.
- La création d'un bureau métropolitain dédié à l'accueil des tournages cinématographiques sur la Métropole, en relation avec la commission du film Rhône Alpes et les communes. Son objectif sera d'encourager et d'inciter les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel à établir leurs tournages sur notre territoire quels que soient leurs domaines (fiction, documentaire, animation, reportage, ...) ou leurs origines géographiques. Ce bureau apportera dès les premières étapes de la production, une assistance personnalisée basée sur une très bonne connaissance du territoire métropolitain.

16. Créer un Pôle international du Cirque à Saint-Genis-Laval

Les arts du cirque sont en plein développement et en pleine mutation. Si Lyon dispose aujourd'hui d'une école installée au sein de la MJC de Ménival dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon, elle ne dispose pas aujourd'hui d'un lieu de création et de répétition à la hauteur du potentiel de développement de cet art sur notre territoire. Comme à Montréal ou à Stockholm, nous réunirons dans un lieu unique : une école, une compagnie nationale, un festival et un lieu de résidence internationale d'artistes pour faire de la Métropole de Lyon un pôle international de référence sur les arts du cirque.

Ce pôle international s'installera à Saint Genis Laval, répondant au besoin d'équité territoriale des équipements culturels, une situation idéale en termes d'accessibilité (métro B prévu en 2023).

17. Redonner du souffle au site Lugdunum et aux théâtres antiques de Fourvière tout au long de l'année

Les théâtres antiques de Fourvière sont un lieu unique pour se détendre et profiter d'une vue imprenable sur la Métropole. Ils sont le cœur battant des Nuits de Fourvière en juin et juillet et le refuge des collégiens et lycéens des alentours. Nous souhaitons développer leur usage en ouvrant plus largement ces espaces et en les rendant plus accueillant. Le jardin de Magneval sera ainsi repensé et les entrées hautes et basses des théâtres seront requalifiées.

Mieux accompagner la création et la diffusion des œuvres

18. Lancer un fonds de soutien à la création et à la diffusion à l'échelle de la Métropole de Lyon

Afin de permettre à nos acteurs culturels de prendre des risques dans leur programmation et de lever les freins pour qu'ils diffusent des compagnies et des artistes en émergence et donc moins connus, nous organiserons un fonds de soutien qui permettra d'assurer collectivement le risque pris. Ce fonds permettra également aux théâtres d'être couverts sur une partie de leurs pertes (30 ou 40 % selon les cas) en cas de résultat déficitaire.

Concrètement, ce fonds sera amorcé par un financement Métropole et abondé par les théâtres et lieux de diffusion. Cela libérera les programmeurs et lieux de diffusion de la contrainte de remplir leur théâtre à tout prix, en permettant dans le même temps de programmer des compagnies locales en devenir, grâce à ce système de type assurantiel.

19. Créer les conditions d'un mécénat culturel sur le territoire

Il existe sur notre territoire de nombreux acteurs économiques prêt à s'investir dans le soutien aux créateurs, artistes et structures culturelles. Dans le même temps un certain nombre d'acteurs culturels sont à la recherche de financement. Nous organiserons donc le développement du mécénat culturel sur notre territoire en organisant la mise en relation entre les entreprises et notamment les PME, et les acteurs culturels.

20. Création de résidences sur les territoires de la Métropole

Nous accompagnerons les communes qui souhaitent accueillir des équipes artistiques en résidences. La richesse des équipes artistiques, concentrées sur Lyon, saturent aujourd'hui les lieux de travail de la ville. Avec les communes intéressées, nous identifierons les lieux pouvant accueillir une équipe artistique, afin de développer des occupations créatives et participatives avec les habitants en échange d'espaces de travail.

Cultiver l'éco-responsabilité culturelle

21. Labelliser les lieux et événements culturels écoresponsables

Afin de limiter les impacts environnementaux des événements culturels ou sportifs, nous accompagnerons, *via* un label, les acteurs culturels à changer leurs pratiques en matière de mobilité, de consommation d'énergie, de réduction et de tri des déchets sur le territoire métropolitain.

22. Multiplier les tickets couplés « Mobilités/Culture »

Nous développerons la tarification TCL permettant de se rendre à un événement culturel *via* le réseau de transport en commun, ou en Vélo V', en bénéficiant d'une réduction sur le prix du ticket de transport.

23. Contribuer à l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture

La Métropole de Lyon est signataire de la déclaration pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture portée par l'association HF : nous confirmerons notre engagement dans ce domaine en développant notamment des actions de formation et d'information avec les partenaires du territoire.

24. Conforter la participation des habitants dans les arts et la culture

Nos propositions pour la culture s'inscriront dans une démarche de participation des habitants. Que ce soit dans le domaine de l'éducation artistique, pour le 1% travaux public ou encore dans notre soutien à la création ou à la diffusion, nous serons attentifs à ce que la culture soit partagée, expérimentée et devienne un réel moyen d'émancipation et notamment pour les publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

Une Métropole éducative

Offrir aux 70 000 collégiens de la Métropole les meilleures conditions de travail et d'apprentissage est un enjeu essentiel que nous porterons avec détermination pendant ce prochain mandat.

Notre Métropole, qui accueille chaque année près de 1 500 collégiens supplémentaires, se doit de mieux accueillir ses collégiens : d'abord en construisant de nouveaux collèges et en agrandissant et restructurant les anciens mais aussi en accompagnant mieux chaque établissement dans sa nécessaire transition écologique et numérique.

Mais elle se doit aussi, en travaillant très étroitement avec les équipes éducatives, les parents, et l'ensemble des partenaires éducatifs, de devenir un véritable territoire de réussite pour l'ensemble des collégiens. La Métropole de Lyon a en effet un rôle bien plus fort à jouer en termes de mixité, de lutte contre le décrochage scolaire, d'éducation au vivre ensemble. Autant d'éléments essentiels pour faire de chaque collégien, un véritable citoyen en devenir.

Pour ce prochain mandat, nous souhaitons renforcer notre rôle d'accompagnant des équipes éducatives et des collégiens en proposant de porter deux grands sujets dans nos collèges :

- La lutte contre le harcèlement scolaire
- L'éducation au numérique

Assurer les meilleures conditions matérielles de travail aux collégiens et aux équipes éducatives et de services

1. Construire 10 nouveaux collèges d'ici 2030.

La Métropole de Lyon compte une augmentation sans précédent de sa population collégienne. Afin d'y répondre, nous construirons 10 nouveaux collèges d'ici à 2030 sur des secteurs en tensions.

La construction de 3 collèges est d'ores et déjà lancée sur 3 communes : Saint-Priest / Villeurbanne Cusset / Lyon 7^{ème}.

Nous lancerons 7 nouveaux projets de constructions :

- À l'Ouest : Albigny-sur-Saône, Tassin la Demi-Lune
- Au sud : Vénissieux / Saint-Fons,
- Au Nord : Rillieux-la-Pape,
- À l'Est : Vaulx-en-Velin,

- Dans Lyon : 7^{ème}/8^{ème} arrondissement, 1^{er}/4^{ème} arrondissement

2. Faire des collèges des bâtiments exemplaires en matière environnementale

Nous construirons ces 10 nouveaux collèges avec une haute exigence environnementale (panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, végétalisation et îlots de fraîcheur, etc.).

Nous rénoverons également l'ensemble des 79 collèges publics préexistants pour que les collèges de la Métropole soient des bâtiments publics exemplaires.

Et notamment :

- En végétalisant toutes les cours des collèges d'ici à 2030, pour créer des îlots de fraîcheur.
- En rénovant thermiquement 100 % des collèges qui le nécessitent d'ici à 2025.
- En installant des toitures végétalisées ou des toitures photovoltaïques.
- En installant des parcs à vélos dans tous les collèges ...

3. Une restauration scolaire particulièrement vertueuse

Afin que nos enfants bénéficient de repas d'une grande qualité et en adéquation avec l'exigence de la transition écologique, nous nous engageons à :

- supprimer les contenants plastiques dans les restaurants scolaires des collèges à l'horizon 2025 ;
- tendre vers une offre 100 % bio et 80% circuits courts par paliers progressifs au fur et à mesure de la consolidation de la filière agricole locale. Nous proposerons par exemple avant 2025 des fruits et légumes 100% bios et 80% locaux dans tous les collèges ;
- proposer un repas végétarien en option chaque jour dans les restaurants scolaires ;
- poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage auprès des collégiens avec un travail sur les menus et les quantités choisies et servies ;
- installer un composteur dans tous les collèges de la Métropole pour inciter au tri et à la réutilisation des biodéchets...

Nous doter d'un véritable plan éducatif métropolitain

4. Élaborer un plan éducatif métropolitain

Compétence nouvelle issue du Département, la Métropole de Lyon n'a jamais été dotée d'un « plan éducatif métropolitain » co-écrit avec l'ensemble de l'écosystème éducatif (Éducation nationale, équipes éducatives et d'encadrement, parents, personnels de services, communes, associations, élus communaux et métropolitains, etc.) comme c'est le cas pour les communes de notre territoire.

Afin de mener une politique efficace sur le territoire, il est essentiel de travailler avec l'ensemble des acteurs de l'éducation pour formaliser ensemble une feuille de route métropolitaine définissant les enjeux, les moyens et le calendrier des actions éducatives à mener conjointement sur notre territoire.

Nous lancerons dès le début du mandat une grande mobilisation de tous les acteurs concernés pour travailler ensemble à cette feuille de route métropolitaine partagée.

Elle définira les grandes ambitions métropolitaines en matière d'éducation, la façon de relever les défis du territoire, les actions prioritaires que nous souhaitons mener sur les 10 prochaines années et la façon de les porter collectivement et notamment en termes de mixité, de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagnement des parents, de numérique éducatif et usages, de lutte contre le harcèlement, ou d'égalité fille-garçon, santé...

5. Porter deux sujets d'éducation transversaux essentiels : la lutte contre le harcèlement scolaire et l'éducation au numérique.

- La lutte contre harcèlement scolaire, cause éducative métropolitaine du mandat

Près d'un enfant sur dix est victime de harcèlement pendant sa scolarité, selon le ministère de l'Éducation nationale, c'est-à-dire 8 000 enfants harcelés dans nos collèges métropolitains. Ce chiffre doit nous pousser à agir pour éviter que des situations ne dégénèrent faute de formation et d'information des parents, des professionnels et des enfants.

Le harcèlement touche tout le monde, quels que soient son sexe, son âge ou son origine sociale. Chaque enfant peut aussi bien être harceleur qu'être harcelé. Force est de constater que les adultes comme les enfants n'ont pas les clés pour agir efficacement.

En lien avec les associations de lutte contre le harcèlement et l'éducation nationale, nous définirons un plan d'action contre le harcèlement scolaire dont la finalité sera que :

- l'ensemble des adultes de nos établissements scolaires soient formés à détecter et à réagir face à des situations de harcèlement ;

- l'ensemble des enfants scolarisés dans nos collèges ait suivi pendant leur scolarité une formation pour une prise de parole face à une situation de harcèlement éventuel.

- L'éducation au numérique et aux médias

Parce que nous participons à la diffusion du matériel numérique dans nos collèges (ordinateur, tablettes tactiles...), nous devons aussi assumer une responsabilité dans l'usage qui en est fait.

Les tablettes tactiles et les téléphones portables sont devenus des objets du quotidien pour nos élèves et leur utilisation par les collégiens s'est massivement développée sans qu'une réelle éducation aux usages ait pu intervenir en amont.

Si les enfants disposent désormais d'un outil fabuleux d'ouverture sur le monde avec une quantité d'informations sans limites, c'est aussi un instrument qui peut s'avérer extrêmement dangereux (fake news, faux-profil, arnaques, harcèlement etc.)

Nous déploierons dans l'ensemble des collèges de la Métropole, en lien avec les équipes éducatives une formation adaptée aux collégiens, pour les former aux usages et aux limites du média numérique.

6. Soutenir les équipes éducatives qui souhaitent expérimenter

Expérimenté pour la première fois fin 2019 par David Kimelfeld, nous lancerons tous les 2 ans un appel à manifestation d'intérêt « projets éducatifs innovants » auprès des équipes éducatives de nos collèges.

Le principe est simple : faire confiance aux équipes éducatives qui manifestent leur volonté d'innover, les accompagner dans la structuration de leur projet et financer la réalisation de leur projet.

Doté d'un budget d'1 million d'euros, il permettra d'innover dans 3 champs spécifiques :

- au niveau du lien écoles/collèges/lycées ;
- au niveau de l'aménagement de l'espace au service des apprentissages ;
- au niveau des modes d'apprentissage.

Une Métropole de tous les champions

Au-delà des valeurs humaines qu'il porte et de son rôle majeur pour la santé publique, le sport fait vivre notre territoire au travers de tous les licenciés, les bénévoles et plus généralement les associations qui s'engagent au quotidien. Il dresse ainsi des ponts avec l'ensemble des problématiques de notre société : l'emploi, le développement durable, la lutte contre les discriminations... Notre Métropole, dont les clubs de haut niveau dans tous les sports font la fierté, doit continuer à développer une politique sportive ambitieuse aussi bien pour les champions que pour les pratiquants du dimanche.

1. Doubler le budget métropolitain consacré au Sport

Il passera de 3,3 millions d'euros à 6,5 millions d'euros et permettra d'impulser une nouvelle politique sportive.

2. Créer un label « Lyon, Métropole de tous les champions »

Le Label récompensera les clubs qui s'engagent dans des démarches innovantes socialement ou écologiquement pour favoriser le handisport, le sport féminin, pour faciliter la pratique grâce à des tarifs adaptés à tous les publics, pour encourager à trier ses déchets....

Il sera décerné par des élus, des acteurs du sport amateur et professionnel du territoire, des acteurs de la santé et de l'éducation et permettra l'obtention de subventions.

3. Favoriser l'insertion professionnelle par le sport

Nous encouragerons l'insertion professionnelle par le sport grâce à la mise en réseau des entreprises travaillant au sein des stades ou des salles de sport avec les demandeurs d'emplois qui vivent autour de ces équipements.

Nous ouvrirons également la Charte des 1 000 aux clubs professionnels. Elle engage les entreprises signataires pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

4. Créer une plateforme de formations pour les bénévoles et les éducateurs sportifs

Cette plateforme proposera des formations administratives (comptabilité, achats, juridique, etc.) en lien avec la politique sportive de la Métropole (engagement dans une démarche Zéro déchet, création d'une tarification adaptée, sensibilisation à la parité femme/homme, etc.).

5. Organiser des événements sportifs internationaux au bénéfice de tout le territoire

La Métropole de Lyon pilotera un comité métropolitain sportif rassemblant les villes, les acteurs sportifs, mais aussi les acteurs économiques et sociaux, de la jeunesse, de l'éducation et de l'économie afin que l'ensemble du territoire accueille des équipes, des supporters, des événements lors de grandes manifestations.

6. Développer l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau

Nous accompagnerons nos futurs champions en créant une aide financière à destination de ces jeunes, mais également en améliorant la coordination avec les établissements scolaires pour faciliter l'adaptation des emplois du temps, avec les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement, avec les entreprises pour du sponsoring, du mécénat et de l'emploi.

7. Créer de nouvelles infrastructures sportives

Notre territoire manque aujourd'hui d'équipements sportifs et notamment de piscines publiques. Or ces équipements sont aujourd'hui de la responsabilité des communes qui n'ont pas toujours la capacité financière de porter de tels investissements.

Nous accompagnerons donc de façon importante la construction de 2 nouvelles piscines sur barge flottante : une première dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon et une autre à Fontaines sur Saône à proximité du collège Jean de Tournes.

Nous créerons un équipement sportif dans le projet d'aménagement du secteur de la Loupe à Albigny.

8. Utiliser les friches pour en faire des pôles sportifs

Ces pôles seront équipés d'infrastructures et de matériels sportifs animés par des coaches de la Métropole en faveur des seniors, des mères isolées avec un système de garde d'enfants à proximité, des personnes en situation de handicap, etc.

9. Créer un challenge sportif métropolitain et grand public

Nous proposerons un grand challenge sportif métropolitain pour tous sur les 3 parcs de la Métropole (Parilly, Lacroix-Laval et Miribel-Jonage).

Une Métropole de toutes les jeunesses

Les jeunes et les étudiants sont de plus en plus nombreux sur notre métropole et pourtant la jeunesse n'a jamais bénéficié dans cette nouvelle collectivité métropolitaine d'une politique qui lui était entièrement dédiée.

Or, les problématiques rencontrées par la jeunesse de notre territoire sont nombreuses : ils doivent pouvoir étudier, réussir leur insertion professionnelle, circuler, se loger et se nourrir, accéder aux loisirs et à la culture.

Nous voulons faire des jeunes de véritables interlocuteurs de la Métropole sur les sujets qui les concernent directement mais plus globalement sur l'ensemble des problématiques qui toucheront de près ou de loin leur avenir. Car ce que nous décidons aujourd'hui aura nécessairement un impact sur leur quotidien demain.

1. Créer un poste d'élu ou d'élue en charge de la jeunesse chargé de piloter avec les acteurs du territoire une véritable politique jeunesse.

Parce qu'aujourd'hui la jeunesse de notre territoire n'est pas représentée au sein de notre collectivité, nous créerons un poste d'élu en charge des jeunesses afin de porter leurs projets.

2. Réduire l'abonnement TCL + Vélo'v à 20 euros par mois pour les jeunes de 11 à 25 ans

3. Créer 3 600 postes de services civiques sur 6 ans pour des missions d'intérêt général

On compte 24 300 jeunes de 15 à 24 ans inactifs ou au chômage sur notre territoire. Et parce que la Métropole doit prendre sa part dans le soutien de l'emploi aux jeunes, nous embaucherons au sein même de la collectivité « Métropole de Lyon » 3 600 services civiques sur le prochain mandat (soit 600 par an), pour des missions d'intérêt général en lien avec les politiques publiques de la Métropole dans le secteur du développement durable, du lien avec les habitants, de l'aide aux publics en difficultés, etc.

4. Construire 10 000 logements étudiants d'ici 2026

Aujourd'hui, sur notre territoire, il y a une forte pénurie de logements et notamment de petits logements du type studio.

C'est pourquoi, nous créerons plus de 10 000 logements étudiants d'ici la fin du prochain mandat répartis de la manière suivante :

- 8 000 logements sociaux étudiants (résidences universitaires financées pour partie par la Région, l'État et la Métropole)
- 1 000 colocations intergénérationnelles avec la création d'un service public de l'habitat intergénérationnel sous forme d'une plateforme de mise en relation et un dispositif d'incitation financière
- 1 000 logements étudiants en habitat modulaire dans le cadre de notre politique d'urbanisme transitoire : lancement d'un AMI construction + gestion avec plafonnement des loyers à la sortie

5. Offrir un revenu de base pour les jeunes en très grande précarité

La population jeune en grande précarité est en augmentation sur notre territoire et 21,7 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 2 points de plus que la moyenne nationale pour cette classe d'âge.

Parmi ces jeunes, il apparaît qu'une grande partie, 30 %, a préalablement relevé de la protection de l'Enfance. Ce sont ceux qui basculent en effet le plus facilement dans la grande précarité.

Il apparaît également que les dispositifs d'aides, s'ils existent, sont souvent inutilisés car portés par des interlocuteurs et des critères d'attributions différents avec des délais de traitement souvent longs. Enfin, il existe une période cruciale entre 18 ans et 25 ans où un certain nombre de jeunes ne peuvent prétendre au RSA avant leurs 25 ans et se retrouvent sans ressources si leurs familles ne peuvent les soutenir.

Ces constats sont aujourd'hui partagés par le gouvernement et les professionnels de l'action sociale qui travaillent à l'évolution du RSA en revenu universel d'activité qui pourrait notamment être ouvert aux jeunes. En attendant les précisions quant au périmètre d'application de cette mesure, nous proposons d'expérimenter un droit nouveau sur le territoire métropolitain lyonnais pour les jeunes sans ressource et/ou en rupture familiale, entre 18 et 25 ans.

Nous mettrons en place un revenu de base dont le montant est proche du RSA, qui concernera au départ environ 1 000 jeunes dont les anciens bénéficiaires de l'ASE, sans ressources, et ceux qui sont aujourd'hui les invisibles à la rue. Tous ces publics seront accompagnés par un service public de l'insertion des jeunes (FAJE par exemple).

Les 4 critères pour obtenir ce soutien :

- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Être sans ressources et ne pas pouvoir compter sur la solidarité de sa famille ;
- Résider sur le territoire depuis au moins un an ;
- Être engagé ou s'engager dans un parcours d'insertion.



Cette mesure s'inscrit donc dans une volonté de rompre avec l'exclusion des plus jeunes en très grande précarité en leur garantissant un revenu de base pour les libérer des contingences liées aux besoins de base et ainsi se concentrer sur leur parcours d'insertion, à leur rythme.

6. Verser 300 euros d'aide à l'installation/équipement des jeunes

Cette aide concernera une installation dans un logement dans le parc privé et sera attribuée sous condition de ressources. Elle est valable une fois par cursus et est attribuée aux jeunes de 18 à 25 ans, étudiants ou apprentis.

7. Créer d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires sur les campus de la Métropole de Lyon

En s'appuyant sur les deux premières existantes, nous déploierons le dispositif Agoraé imaginé par la fédération étudiante GAELIS et porté par la Fage, qui propose un ensemble de services ouverts à tous les étudiants, couplé à une épicerie sociale et solidaire (sorte de conciergerie étudiante).

Ces lieux permettront aux étudiants en difficulté d'accéder à une alimentation saine et équilibrée (des produits alimentaires jusqu'à 90% moins chers) tout en créant un lieu de rencontres et d'engagement citoyen pour tous les étudiants.

8. Réunir un conseil citoyen de la jeunesse

Il réunira des jeunes de 14 à 17 ans qui seront consultés sur les politiques liées à la jeunesse en lien avec un Vice-président spécifiquement dédié. Il sera composé de 100 jeunes métropolitains chargés de donner leur avis et leurs propositions sur les sujets qui concernent spécifiquement les politiques qui ont un impact sur leur quotidien. Ils pourront aussi, à leur demande, être consultés sur les politiques publiques plus larges menées par la Métropole.



Une Métropole engagée avec ses associations

La vie associative sur le territoire métropolitain est particulièrement dynamique avec près de 1 800 nouvelles associations créés chaque année et plus de 35 000 associations en activités. La Métropole travaille de façon active avec ces collectifs qui participent dans de nombreux domaines à la réalisation des missions de services publics : petite enfance, personnes âgées, handicap mais aussi lutte contre les discriminations ou encore dans le domaine du sport et de la culture.

La Métropole soutient au quotidien ces associations, en faisant connaître leurs actions, en leur accordant un soutien financier ou en développant les dispositifs d'accompagnement.

Néanmoins, bon nombre d'acteurs de la vie associative nous ont confirmé le manque de lisibilité quant à la politique associative de la Métropole, héritée du département, les difficultés qu'elles rencontraient en termes de financement du fait de la multiplication des financements par appel à projets. C'est pourquoi nous souhaitons construire une politique plus claire avec et pour ces acteurs et confirmer notre engagement aux côtés de toutes celles et ceux qui animent quotidiennement le vivre ensemble sur notre Métropole.

Nos propositions en faveur de la vie associative se retrouvent dans l'ensemble des chapitres de ce programme avec des actions ciblées en fonction de chaque thématique abordée. Néanmoins, de façon plus globale, nous affirmons notre engagement pour soutenir nos associations métropolitaines et confirmer notre engagement pour :

1. Développer le conventionnement pluriannuel dans le cadre des relations avec les associations

Afin de permettre aux associations d'inscrire leurs actions dans la durée et de ne pas avoir à remplir chaque année des dossiers pour un même objet, nous généraliserons autant que possible le conventionnement pluriannuel pour les associations que nous soutenons de façon importante.

2. Associer pleinement les associations à la définition, à l'accompagnement et à l'évaluation de nos politiques

De la même façon nous sommes convaincus que les associations sont des partenaires essentiels, dont l'expertise est un atout pour la définition de nos politiques publiques. Nous les associerons donc pleinement à toutes étapes de nos projets et plan d'actions que ce soit dans leur définition, dans leur réalisation mais aussi dans l'évaluation. Cette volonté est ainsi déclinée dans l'ensemble des chapitres de ce programme.

3. Conforter la présence et le travail des points d'appui à la vie associative

La Métropole de Lyon subventionne spécifiquement les structures « points d'appui à la vie associative » dont la mission est d'accompagner les associations dans leur structuration, dans leur questionnement et leur développement grâce à des formations, des conseils... Nous continuerons à accompagner spécifiquement ces structures et conforterons leur action avec, une nouvelle structure d'accompagnement « mobile » et itinérante, en lien avec le réseau SAVAARA.

4. Créer une plateforme numérique métropolitaine de la vie associative

Nous créerons, sur la base des initiatives existantes, une véritable plateforme numérique métropolitaine de la vie associative comprenant notamment un annuaire des associations et un espace ressources pour les associations.

5. Co-construire avec les associations un temps de visibilité de l'engagement associatif avec la création d'une « semaine de l'engagement »

Nous souhaitons valoriser l'engagement de toutes celles et ceux qui donnent de leur temps dans des activités associatives, et témoigner de la richesse associative de notre territoire en organisant avec les associations un temps de visibilité de l'engagement associatif dans le cadre d'une semaine de l'engagement (en lien avec l'opération Tous Unis Tous Solidaire déjà en cours).

